

# DÉCLARATION PUBLIQUE

*À l'issue du 12<sup>ème</sup> Congrès de Nouveaux Droits de l'Homme (NDH-Cameroun)*

**Yaoundé, le 07 février 2026**

À l'issue de son Assemblée Générale ordinaire (Congrès) tenue le 07 février 2026 à Yaoundé, Nouveaux Droits de l'Homme (NDH) exprime sa vive préoccupation face à la dégradation continue de l'espace civique et démocratique au Cameroun, ainsi qu'à la persistance de violations graves des droits fondamentaux.

NDH est une organisation de défense des droits humains créée au Cameroun en 1997, et s'inscrivant dans la dynamique initiée par Nouveaux Droits de l'Homme France fondée en 1977. Depuis lors, NDH assume depuis près de trois décennies un leadership responsable dans la défense des droits humains, la promotion de la démocratie et de l'État de droit, en collaboration avec les institutions nationales et les partenaires internationaux.

## **Un rétrécissement alarmant de l'espace civique**

L'Assemblée Générale de NDH constate avec une profonde inquiétude la multiplication :

- des interdictions administratives d'organisations de la société civile ;
- des restrictions abusives à la liberté de réunion pacifique ;
- des pressions et menaces à l'encontre des défenseurs des droits humains ;
- des pratiques assimilables à une asphyxie financière des organisations indépendantes.
- Les attaques répétées des bureaux du Siège de Nouveaux Droits de l'Homme à Yaoundé
- Les menaces récurrentes contre les OSC à l'instar du REDHAC, 1 Monde Avenir, NDH et autres

NDH dénonce fermement toute tentative de criminalisation de l'action associative et rappelle que la société civile indépendante constitue un pilier essentiel de la démocratie, de la paix et de la cohésion sociale.

## **Violations graves et persistantes des droits fondamentaux**

Le Congrès de NDH exprime une indignation particulière face à plusieurs situations d'une extrême gravité, notamment :

- la poursuite du jugement de civils devant des tribunaux militaires, en violation du droit interne camerounais et des normes internationales relatives au droit à un procès équitable ;
- la détention prolongée de bébés et d'enfants en milieu carcéral, notamment à la prison de Bamenda, certains y étant détenus depuis plus de 220 jours, en violation flagrante des droits de l'enfant ;
- le maintien en détention de prisonniers politiques et d'opinion, en contradiction avec les principes fondamentaux de justice ;
- le dysfonctionnement manifeste du Mécanisme National de Prévention de la Torture, actuellement logé au sein de la Commission des Droits de l'Homme du Cameroun (Elle-même poursuivie devant les juridictions nationales pour violation des droits de l'Homme), alors même que la

société civile avait exigé la mise en place d'un mécanisme indépendant, neutre et effectif, conformément au Protocole facultatif à la Convention contre la torture.

## **Appels aux autorités nationales et aux partenaires**

NDH appelle solennellement les autorités camerounaises:

- à respecter scrupuleusement leurs engagements constitutionnels, régionaux et internationaux ;
- à mettre un terme immédiat aux poursuites de civils devant les juridictions militaires ;
- à garantir la libération des enfants détenus en prison notamment les bébés LEITSIA ET SERA qui sont derrière les barreaux depuis 220 jours ;
- à procéder à la libération des prisonniers politiques et d'opinion ;
- à engager une réforme profonde du Mécanisme National de Prévention de la Torture afin d'en garantir l'indépendance et l'efficacité.
- A la mise en place d'un Comité pluri acteurs pour la réforme du Cadre légal du milieu associatif, incluant les acteurs expérimentés de la société civile ;
- A adopter la Loi portant protection des Défenseurs des droits humains dont une mouture a été soumis au Parlement depuis par le REDHAC et ses partenaires.

NDH invite également les partenaires techniques et financiers à ne pas céder aux pressions administratives et à continuer de soutenir une société civile indépendante, conformément aux principes de partenariat et aux engagements internationaux.

## **Engagement et détermination de NDH**

NDH réaffirme sa détermination à poursuivre, sans intimidation ni renoncement, sa mission de promotion et de défense des droits humains, dans le respect du droit, du dialogue et de la responsabilité institutionnelle.

Fort de son statut consultatif auprès des Nations Unies, et sa Présence au sein des Instance de direction de l'International Peace Bureau (Prix Nobel de la Paix) NDH continuera à porter ces préoccupations aux niveaux national, régional et international, en solidarité avec l'ensemble des acteurs de la société civile.

*La défense des droits humains n'est ni une menace, ni une option.*

*Elle est une exigence permanente.*

**Pour Nouveaux Droits de l'Homme (NDH)**

**Le Président du Conseil National**

**Me Victor KADJE**